

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**OPERATEUR EN HABILLEMENT**

**ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR**

<p><b>CODE 521110S10D2</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
---

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 27 juillet 2011,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

# OPERATEUR<sup>1</sup> EN HABILLEMENT

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR

### 1. FINALITES DE LA SECTION

#### 1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. Finalités particulières

Cette section vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et d'exploiter les savoirs, savoir-faire et savoir-faire comportementaux nécessaires à la réalisation de vêtements simples de qualité en vue tant d'une insertion socioprofessionnelle que d'un usage personnel.

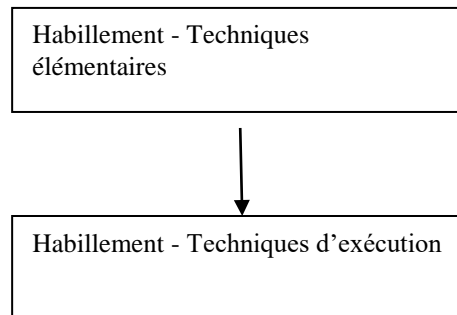
### 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

<u>Intitulés</u>	<u>Classement des U.F.</u>	<u>Code des U.F.</u>	<u>Code du domaine de formation</u>	<u>Unités déterminantes</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Habillement - Techniques élémentaires	ESIT	521111U11D2	501		240
Habillement - Techniques d'exécution	ESIT	521112U11D2	501		240

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'étudiant	<b>480</b>
Nombre de périodes professeur	<b>480</b>

<sup>1</sup> Le masculin est utilisé à titre épïcène.

**3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION : OPERATEUR EN HABILLEMENT**



**4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Certificat d'opérateur en habillage du niveau de l'enseignement secondaire inférieur.